

**Société en commandite métaux précieux
Northern 2012**

États financiers annuels

31 décembre 2012

Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	2
État de l'évolution de l'actif net	3
État de l'actif net	4
État des titres en portefeuille	5 - 6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 15

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux commanditaires de la
Société en commandite métaux précieux Northern 2012,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la **Société en commandite métaux précieux Northern 2012**, qui comprennent l'état de l'actif net et l'état des titres en portefeuille au 31 décembre 2012 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour la période du début des opérations, du 25 avril au 31 décembre 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **Société en commandite métaux précieux Northern 2012** au 31 décembre 2012, ainsi que des résultats de ses opérations, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour la période du début des opérations, du 25 avril au 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

 1

Montréal, Québec
Le 29 avril 2013

Société en nom collectif à responsabilité limitée
Comptables professionnels agréés

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A121724

État des résultats

Période du début des opérations, du 25 avril au 31 décembre	2012
Charges	
Honoraires de gestion	41 623 \$
Frais juridiques	7 157
Honoraires d'audit	10 500
Honoraires professionnels	2 251
Honoraires du comité d'examen indépendant	3 000
Frais d'administration liés aux porteurs	10 607
Frais de garde	6 087
Frais de financement	571
Intérêts et frais de banque	933
Intérêts sur la dette à long terme	<u>3 514</u>
Perte nette de placement	(86 243)
Perte nette non réalisée sur les placements	<u>(543 198)</u>
Diminution de l'actif net attribuable aux opérations	(629 441) \$
	=====
Diminution de l'actif net attribuable aux opérations, par part	(299,59) \$
	=====
Nombre moyen pondéré de parts en circulation	2 101
	=====

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'évolution de l'actif net

Période du début des opérations, du 25 avril au 31 décembre **2012**

Actif net au début de la période	- \$
Diminution de l'actif net attribuable aux opérations	(629 441)
Transactions des capitaux propres	
Produit d'émission des parts	4 609 000
Frais d'émission des parts	<u>(685 039)</u>
Actif net à la fin de la période	3 294 520 \$

État de l'actif net

31 décembre

2012

Actif

Placements, à la juste valeur	4 047 302 \$
Encaisse	34 534
Débiteurs	<u>16 931</u>
	<u>4 098 767</u>

Passif

Comptes fournisseurs et charges à payer	32 246
Avances du Gestionnaire, au taux préférentiel de la Banque de Montréal (3 % au 31 décembre 2012) sans modalité de remboursement	<u>18 331</u>
Dette à long terme (note 5)	<u>753 670</u>
	<u>804 247</u>

Actif net (note 6) 3 294 520 \$

Nombre de parts en circulation (note 6) 4 609

Actif net par part (note 7) 714,80 \$

Métaux précieux Northern 2012 inc., commandité

Administrateur

.....
(S) Jean-Guy Masse

État des titres en portefeuille

31 décembre 2012

ACTIONS (122,9 %)	Nombre d'actions	Coût	Juste valeur
Or (97,2 %)			
Alexandria Minerals Corporation	1 700 000	195 415	119 000
Alexandria Minerals Corp, bons de souscription, 17-06-2014*	850 000	85	16 499
Bank Island Gold Ltd.	350 000	294 000	280 000
Bank Island Gold Ltd., bons de souscription, 16-06-2014*	175 000	-	38 588
Bayfield Ventures Corp.	600 000	210 000	177 000
Cadillac Centures Inc.	1 100 000	109 890	88 000
Cadillac Ventures Inc., bons de souscription, 06-06-2014*	550 000	110	9 845
Clifton Star Resources Inc.	160 000	200 000	132 800
Eastmain Resources Inc.	937 500	750 000	693 750
Gowest Gold Ltd.	725 000	86 638	83 375
Gowest Gold Ltd., bons de souscription, 17-12-2014*	362 500	362	14 753
Harte Gold Corp.	900 000	153 000	139 500
Harte Gold Corp., bons de souscription, 03-06-2014*	450 000	-	11 970
Integra Gold Corp.	600 000	195 000	132 000
Metanor Resources Inc.	2 500 000	600 000	475 000
Prosperity Goldfields Corp.	500 000	95 000	92 500
Prosperity Goldfields Corp., bons de souscription, 13-05-2014*	250 000	5 000	8 500
SGX Resources Inc.	400 000	140 000	96 000
SGX Resources Inc., bons de souscription, 05-12-2014*	200 000	-	18 000
Slam Exploration Ltd.	500 000	100 000	122 500
Slam Exploration Ltd., bons de souscription, 26-11-2013*	250 000	-	23 350
Spanish Mountain Gold Ltd.	1 500 000	480 000	412 500
Spanish Mountain Gold Ltd., bons de souscription, 12-06-2014*	750 000	15 000	15 225
		<u>3 629 500</u>	<u>3 200 655</u>

État des titres en portefeuille

31 décembre 2012

ACTIONS (122,9 %)	Nombre d'actions	Coût	Juste valeur
Solde reporté de la précédente		3 629 500 \$	3 200 655 \$
Métaux divers (21,8 %)			
Canadian Orebodies	500 000	100 000	62 500
Canadian Orebodies, bons de souscription, 04-06-2014*	250 000	-	7 750
Cardero Esources Corp.	525 000	262 500	220 500
Fancamp Exploration Ltd.	700 000	115 430	87 500
Fancamp Exploration Ltd., bons de souscription, 20-12-2013*	350 000	70	1 820
Happy Creek Minerals Ltd.	600 000	149 400	129 000
Happy Creek Minerals Ltd., bons de souscription, 27-06-2014*	300 000	600	18 990
Yellowhead Mining inc.	315 714	221 000	189 427
		<u>849 000</u>	<u>717 487</u>
Uranium (3,9 %)			
Anthem Resources Inc.	800 000	104 000	104 000
Anthem Resources Inc., bons de souscription, 23-12-2014*	400 000	8 000	25 160
		<u>112 000</u>	<u>129 160</u>
Total – coût et juste valeur des placements (122,9 %)		4 590 500 \$	4 047 302
Encaisse (1,0 %)			<u>34 534</u>
Avances du Gestionnaire (-0,6 %)			(18 331)
Dette à long terme (-22,9 %)			(753 670)
Autres éléments de passif net (-0,4 %)			<u>(15 315)</u>
Total de l'actif net (100,0 %)			<u>3 294 520 \$</u>

* La juste valeur de ces titres est de niveau 3 car ils ne sont pas cotés et sont évalués au moyen de techniques d'évaluation. Certains coûts et les valeurs marchandes de ces titres peuvent être des montants différents de zéro mais arrondis à zéro.

État des flux de trésorerie**Période du début des opérations, du 25 avril au 31 décembre****2012****Activités d'exploitation**

Diminution de l'actif net attribuable aux opérations	(629 441) \$
Perte non réalisée sur les placements	543 198
Intérêts capitalisés à la dette à long terme	3 514
Variation d'éléments hors caisse d'actif et de passif	
Débiteurs	(16 931)
Comptes fournisseurs et charges à payer	32 246
	<u>(67 414)</u>

Activités de financement

Produit d'émission des parts	4 609 000
Frais d'émission des parts	(685 039)
Avances du Gestionnaire	18 331
Dette à long terme	750 156
	<u>4 692 448</u>

Activité d'investissement

Acquisition de placements	(4 590 500)
---------------------------	-------------

Augmentation nette et encaisse à la fin de la période**34 534 \$**

Notes complémentaires

31 décembre 2012

1. Constitution et nature des activités

La Société en commandite métaux précieux Northern 2012 (la « Société en commandite ») est constituée en société en commandite en vertu des lois de la province de Québec. La Société en commandite a pour objet d'investir dans des actions accréditives et d'autres titres de sociétés minières conformément à des objectifs, à des stratégies et à des restrictions de placement définis.

L'objectif de placement de la Société en commandite est d'offrir un placement assorti d'une aide fiscale dans un portefeuille diversifié d'actions accréditives minières et d'autres titres de sociétés minières en vue de réaliser une plus-value du capital pour les commanditaires.

La Société en commandite, qui a commencé ses activités le 25 avril 2012, a une durée de vie prévue jusqu'au 31 décembre 2013.

Le commandité de la Société en commandite est Métaux précieux Northern 2012 inc. (le « Commandité ») et le gestionnaire de fonds d'investissement est Gestion Métaux Précieux Northern inc. (le « Gestionnaire »).

2. Présentation des états financiers

Ces états financiers présentent la situation financière et les résultats des activités de la Société en commandite. Par conséquent, ils ne présentent pas tous les actifs, passifs, produits et charges des commanditaires.

3. Conventions comptables

Opérations de placement et constatation des produits

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les gains ou les pertes résultant de la vente de placement sont calculés selon la méthode du coût moyen. Le revenu de placement est constaté selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu d'intérêts est comptabilisé au fur et à mesure qu'il est gagné et le revenu de dividendes est comptabilisé à la date à laquelle la cote devient ex-dividende.

Évaluation des parts de la Société en commandite pour le calcul de la valeur liquidative aux fins des opérations

La valeur liquidative par part de la Société en commandite est calculée à la clôture de chaque vendredi de la semaine (la « date d'évaluation »), ou le jour précédent si le vendredi est un jour férié et à la fin de chaque mois, en divisant la valeur liquidative (« valeur liquidative aux fins des opérations ») de la Société en commandite par le nombre de ses parts en circulation. La Société en commandite a calculé la valeur liquidative par part conformément à la Partie 14 du règlement 81-106.

Frais d'émission des parts

Les frais d'émission se rapportant au premier appel public à l'épargne de la Société en commandite ont été portés en diminution du produit de l'émission des parts.

Notes complémentaires

31 décembre 2012

3. Conventions comptables (suite)

Répartition des revenus et des pertes de la société en commandite

La quasi-totalité, soit 99,99 %, des revenus ou des pertes de la Société en commandite pour l'exercice est attribuée aux commanditaires à la fin de l'exercice au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent. La Société en commandite n'est pas une personne morale imposable. Il n'y a donc pas lieu de constituer une charge d'impôts.

Le Commandité a droit à 0,01 % du revenu net ou prend en charge 0,01 % de la perte de la Société en commandite.

Diminution de l'actif net attribuable aux activités par part

La diminution de l'actif net attribuable aux activités par part qui figure à l'état des résultats, correspond à la diminution de l'actif net liée aux activités de la période, divisée par le nombre moyen de parts en circulation pour la période.

Évaluation des placements

Conformément au chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », les placements sont réputés être détenus à des fins de transaction et doivent être évalués à la juste valeur. L'incidence de ce chapitre porte principalement sur la détermination de la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif, qui doit être fondée sur le cours acheteur pour les positions acheteur et sur le cours vendeur pour les positions vendeur plutôt que sur le cours de clôture.

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont adopté les modifications apportées au Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement. Ces modifications, qui portent sur les exigences relatives au calcul de la valeur par part par suite de l'adoption du chapitre 3855, permettent à la Société en commandite de présenter deux valeurs liquidatives distinctes : une aux fins de l'établissement des états financiers, laquelle est calculée selon les PCGR du Canada et appelée « actif net selon les PCGR » et l'autre à toutes les autres fins, comme pour les achats et les rachats, appelée « valeur liquidative aux fins des opérations ». La note 7 afférente aux états financiers présente un rapprochement de la valeur liquidative aux fins des opérations et de l'actif net selon les PCGR.

La juste valeur des placements à la date de présentation de l'information financière est déterminée comme suit :

1. Toutes les positions acheteur en titres cotés sur une bourse reconnue sont évaluées au cours acheteur de clôture à la date d'évaluation. Toutes les positions vendeur en titres cotés sur une bourse reconnue sont évaluées au cours vendeur de clôture à la date d'évaluation. Les titres négociés hors cote sont évalués au cours acheteur de clôture établi par un courtier reconnu. Les titres dont les cours acheteur et vendeur ne sont pas disponibles sont évalués au cours de clôture.
2. Les placements dans des titres non cotés ou non liquides sont évalués au moyen de techniques d'évaluation. Ces techniques comprennent, entre autres, la référence à la valeur actuelle d'instruments semblables, l'utilisation des informations disponibles sur des transactions récemment conclues sur le marché dans des conditions normales de concurrence, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles d'évaluation des options. La juste valeur de certains titres peut être estimée en utilisant certaines techniques basées sur des hypothèses qui ne pourraient être supportées par des données de marché généralement observées.

Notes complémentaires

31 décembre 2012

3. Conventions comptables (suite)

Évaluation des placements (suite)

3. Lorsque, de l'avis du Gestionnaire le cours du marché d'un titre est inexact, non disponible ou ne refléterait pas exactement la juste valeur du titre, le titre est évalué à la juste valeur déterminée par le Gestionnaire.
4. Les bons de souscription sont évalués d'après le modèle d'évaluation d'options Black Scholes.

Autres instruments financiers

La Société en commandite classe son encaisse comme instrument financier détenu à des fins de transactions et le comptabilise à la juste valeur. Elle classe ses débiteurs comme prêts et créances et ses comptes fournisseurs, ses avances et sa dette à long terme comme autres passifs financiers et les évalue au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Intérêts sur la dette à long terme

Les intérêts sur la dette à long terme sont capitalisés au montant de la dette, en conformité avec l'entente.

Utilisation d'estimations

La présentation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés. Les éléments significatifs des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent la détermination de la juste valeur des bons de souscription. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Exigences comptables futures

Transition aux normes internationales d'information financière

Le Conseil des normes comptables du Canada (« CNC ») a remplacé, en 2011, les normes comptables canadiennes et ses interprétations par les Normes internationales d'information financière (IFRS), pour les sociétés ayant une obligation de rendre des comptes.

La Société en commandite a élaboré un plan de transition vers les normes IFRS. Les éléments clés du plan de transition incluent l'évaluation des différences importantes entre les IFRS et les PCGR du Canada, l'analyse et la conclusion relatives aux choix de conventions comptables, la détermination des exigences de présentation d'information supplémentaire en vertu des IFRS et la préparation des états financiers conformément aux IFRS, avec données comparatives.

Notes complémentaires**31 décembre 2012**

3. Conventions comptables (suite)*Exigences comptables futures (suite)**Transition aux normes internationales d'information financière (suite)*

En fonction de son évaluation actuelle des écarts entre les IFRS et les PCGR du Canada, la Société en commandite a jusqu'ici déterminé que le changement prévu n'entraînera aucune répercussion importante sur la valeur liquidative par part ou l'actif net par part. On s'attend à ce que l'incidence des IFRS soit limitée aux détails supplémentaires et à une possible modification apportée à la présentation des intérêts des porteurs de parts et à certains autres éléments. L'actuel constat de la Société en commandite à cet égard est donné sous réserve de toutes modifications pouvant être apportées aux IFRS avant la date officielle de leur mise en vigueur, tel que l'ajout de nouvelles normes ou de nouvelles interprétations des normes existantes.

En septembre 2010, le CNC a approuvé la décision de reporter d'un an l'adoption de l'IFRS pour les sociétés de placement appliquant actuellement la *Note d'orientation concernant la comptabilité 18, pour les sociétés de placement*, ce qui inclut les sociétés de fonds de placement. En janvier 2012, le CNC a pris la décision de prolonger le report de l'adoption des IFRS par les sociétés de placement pour une autre année, soit jusqu'en janvier 2013; en mars 2012, le CNC a de nouveau pris la décision de prolonger le report de l'adoption des IFRS par les sociétés de placements pour une autre année, soit jusqu'en janvier 2014. Conséquemment, l'adoption des IFRS sera reportée de trois ans pour les sociétés de placement, contrairement au cas des autres entités ayant une obligation publique de rendre des comptes. Le CNC a noté dans son *Résumé des décisions* que le nouveau report reflète la probabilité qu'une norme finale ne serait vraisemblablement pas présentée par l'IASB avant janvier 2013.

Les sociétés de fonds de placement peuvent donc continuer à appliquer les PCGR du Canada jusqu'aux exercices commençant après le 31 décembre 2013. Conséquemment, la Société en commandite adoptera les IFRS pour l'exercice commençant le 1^{er} janvier 2014 et émettront leurs premiers états financiers conformément aux IFRS, incluant les chiffres de l'exercice précédent, pour la période intermédiaire se terminant le 30 juin 2014.

4. Convention de la Société en commandite

La gestion de la Société en commandite incombe au Gestionnaire de fonds d'investissement conformément aux modalités de la convention de la Société en commandite. En contrepartie de ces services, le Gestionnaire a droit, jusqu'à la date de distribution finale des éléments d'actif de la Société en commandite à des honoraires de gestion annuels correspondant à 2 % de la valeur liquidative aux fins des opérations de la Société en commandite, payables à terme échu tous les mois en espèces d'après la valeur liquidative à la fin du mois précédent (et calculés au prorata si le mois est incomplet, le cas échéant) (note 8).

Le Gestionnaire aura droit à une prime de rendement par part correspondant à 20 % du montant selon lequel la valeur liquidative par part, à la date de mesure, excède 1 100 \$. Au 31 décembre 2012, le Gestionnaire n'avait droit à aucune prime de rendement. Enfin, le Commandité aura droit à 0,01 % du revenu net de la Société en commandite.

Notes complémentaires

31 décembre 2012

5. Dette à long terme

L'emprunt à terme portant intérêt au taux de base de la Banque Royale du Canada (3 % au 31 décembre 2012) majoré de 5,5 %, est remboursable, ainsi que les intérêts, à l'échéance le 31 juillet 2014 et est garanti par les placements.

6. Actif net

	<u>2012</u>
<i>Autorisé</i>	
15 000 parts à 1 000 \$ chacune donnant droit à un vote par part	
<i>Émis</i>	
4 609 parts émises au comptant	4 609 000 \$
Frais d'émission des parts	<u>(685 039)</u>
Capitaux propres des commanditaires	3 923 961
Déficit	<u>(629 441)</u>
Actif net	<u><u>3 294 520 \$</u></u>

Le capital de la Société en commandite se compose des capitaux propres représentant l'actif net. Le capital de la Société en commandite n'est soumis à aucune exigence réglementaire et est géré conformément aux objectifs, aux politiques et aux restrictions de placements de la Société en commandite, tels qu'ils ont été mentionnés dans son prospectus.

Le Commandité a l'intention de créer de la liquidité pour les souscripteurs, si possible, avant le 30 septembre 2013, et, dans tous les cas, au plus tard le 31 décembre 2013. La liquidité peut être atteinte par l'une des façons suivantes : (1) au gré du Gestionnaire, par la distribution du produit en espèces tiré de la vente des actions de sociétés minières aux commanditaires à l'occasion, au prorata : (2) par la dissolution et la cessation des activités de la Société au plus tard le 31 décembre 2013 lorsque la totalité des éléments d'actif de la Société a été réalisée, que la totalité des éléments de passif de la Société a été libérée et que le produit net de toutes les dispositions a été distribué.

7. Rapprochement de la valeur liquidative

Le rapprochement qui suit est en date du 31 décembre 2012:

	Valeur liquidative aux fins des opérations au 31 décembre 2012	Ajustement afin de tenir compte de l'application du chapitre 3855	Actif net selon les PCGR au 31 décembre 2012	Valeur liquidative aux fins des opérations par part au 31 décembre 2012
Société en commandite métaux précieux Northern 2012	<u>3 360 484 \$</u>	<u>65 964 \$</u>	<u>3 294 520 \$</u>	<u>729,11 \$</u>

Notes complémentaires**31 décembre 2012**

8. Opérations entre parties liées

Au cours de l'exercice, des frais de loyer du bureau au montant de 3 828 \$, présentés dans les frais d'administration liés aux porteurs, ont été encourus auprès de Jean-Guy Masse qui est également dirigeant et administrateur du Commandité. Des intérêts sur les avances au montant de 310 \$, présentés dans les intérêts et frais de banque, sont encourus auprès du Gestionnaire. La Société en commandite a également encouru auprès du Gestionnaire des honoraires de gestion de 41 623 \$. Ces opérations, effectuées dans le cours normal des activités, sont mesurées à la valeur d'échange qui représente le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties.

En vertu d'une convention de gestion intervenue entre le Commandité et le Gestionnaire, le Gestionnaire est responsable de la gestion des activités quotidiennes de la Société en commandite. Il acquitte tous les frais d'administration et toutes les charges liées à ses activités, soit les frais juridiques et les honoraires d'audit, les intérêts, les frais d'administration ainsi que les frais liés à la préparation de rapports financiers et autres rapports, et à l'application des lois, règlements et procédures. Le Gestionnaire se fait ensuite rembourser par la Société en commandite. Ces sommes sont incluses dans les avances du Gestionnaire et présentées à l'état de l'actif net.

9. Risques associés aux instruments financiers

Les activités de placements de la Société en commandite l'exposent à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque de marché (ce qui inclut le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix). Le Gestionnaire cherche à minimiser ces risques en employant des gestionnaires de portefeuille expérimentés qui gèreront quotidiennement le portefeuille de titres de la Société en commandite en fonction des événements qui surviennent sur le marché et des objectifs de placement de la Société en commandite.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à l'une des obligations qu'elle a contractées avec la Société en commandite. La notation de l'émetteur est prise en considération dans la détermination de la juste valeur d'un instrument financier. Toutes les opérations sur titres sont réglées à la livraison par l'intermédiaire des courtiers. Le risque de crédit lié à la Société en commandite est faible puisque la livraison des titres vendus a lieu une fois que le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est effectué une fois que le courtier a reçu les titres. L'opération est annulée si l'une des parties ne s'acquitte pas de ses obligations.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque qu'une société en commandite ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. La Société en commandite conserve des positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie suffisantes pour maintenir sa liquidité. Au 31 décembre 2012, la Société en commandite a des créditeurs et charges à payer de 32 246 \$ qui devront être payés au cours des douze prochains mois. La date d'échéance contractuelle de la dette à long terme est présentée à la note 5 et les avances du Gestionnaire ne comportent pas de modalité de remboursement.

Notes complémentaires

31 décembre 2012

9. Risques associés aux instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que la fluctuation des taux d'intérêt puisse influencer sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des instruments financiers. Il découle aussi de la possibilité que la Société en commandite investisse dans des instruments financiers portant intérêt. La Société en commandite est exposée au risque que la valeur de tels instruments financiers varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Société en commandite est exposée à un risque de taux d'intérêt du fait que sa dette à long terme et ses avances portent intérêt à un taux variable. Si le taux d'intérêt en vigueur avait augmenté ou diminué de 1 %, toutes les variables demeurant constantes, l'actif net de la Société en commandite n'aurait pas varié de façon significative.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la valeur des instruments financiers varie en raison de la fluctuation des cours du marché (autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causée par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par tous les facteurs touchant un marché ou un segment de marché. La Société en commandite est exposée au risque de marché étant donné que tous les instruments financiers qu'elle détient sont exposés au risque de marché et présentent un risque de perte de capital. Si les cours des placements avaient diminué ou augmenté de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 202 000 \$. Le niveau de risque maximal découlant des instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

10. Instruments financiers – juste valeur

La juste valeur de l'encaisse correspond à sa valeur comptable en raison de la possibilité de règlement rapide de cet instrument.

La juste valeur des débiteurs et des comptes fournisseurs est équivalente à sa valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de la dette à long terme est équivalente à sa valeur comptable car elle porte intérêt au taux courant d'emprunt pour des contrats d'emprunt semblables.

La juste valeur de ces instruments financiers est de niveau 1.

La juste valeur des avances du Gestionnaire ne peut être déterminée car elles ne comportent pas de modalité de remboursement.

Notes complémentaires

31 décembre 2012

10. Instruments financiers – juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente la classification des instruments financiers de la Société en commandite au 31 décembre 2012 selon la hiérarchie de la fiabilité des évaluations à la juste valeur. Les trois niveaux hiérarchiques des justes valeurs sont :

Niveau 1 : Prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : Prix cotés pour des actifs ou des passifs similaires; prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs; ou autres données d'entrée qui sont observables.

Niveau 3 : Données d'entrée non observables fondées sur très peu de données de marché ou sur aucune donnée de marché et qui sont importantes pour établir la juste valeur des actifs ou des passifs.

	<u>Niveau 1</u>	<u>Niveau 2</u>	<u>Niveau 3</u>	<u>Total</u>
Actions	3 836 852 \$	- \$	- \$	3 836 852 \$
Bons de souscription	-	-	210 450	210 450
	3 836 852 \$	Néant \$	210 450 \$	4 047 302 \$

La juste valeur des placements dont la fiabilité des évaluations est de niveau 3 est composée entièrement de gains non réalisés.